Conditions générales de vente

Dernière mise à jour : 16 juin 2025

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les droits et obligations entre la société Helin Event, SASU immatriculée sous le numéro SIRET 98831840800016, dont le siège est situé à 1 rue de Denisy 78660 Saint Martin de Bréthencourt, représentée par Mme Helin Ozdemir, et toute personne physique ou morale souhaitant faire appel à ses prestations.

---

1. Prestations proposées

Helin Event propose des services de :

- Décoration florale et scénographie pour événements privés (mariages, fiançailles, baptêmes, etc.)
- Mise en scène commerciale (vitrines, lancements de produits, showrooms…)
- Vente ou location de décorations
- Conseil en visual merchandising et communication visuelle événementielle
- Vente de produits floraux et décoratifs (fleurs fraîches, fleurs artificielles, compositions, etc.)

---

2. Commande et devis

Toute commande fait l'objet d'un devis personnalisé transmis par e-mail ou tout autre support écrit.
La signature du devis, l'envoi d'un acompte ou la validation par écrit (mail, bon pour accord) vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

---

3. Réservation et acompte

Pour bloquer une date et entamer la préparation du projet, un acompte de 30 % du montant total est exigé (le taux peut varier selon la nature du projet). La réservation n'est considérée comme ferme qu'après réception de cet acompte.

---

4. Paiement

50% du montant total doit être réglé à 30 jours de l'événement. Le solde de la prestation est à régler au plus tard 7 jours avant l'événement (sauf accord spécifique mentionné dans le devis).

Les moyens de paiement acceptés : virement bancaire et espèces (plafond légal).

En l'absence de règlement intégral à cette échéance :

- Aucun matériel, décor ou prestation ne sera livré ni mis en place.
- L'acompte versé reste acquis à Helin Event à titre d'indemnité forfaitaire.

---

5. Modification ou annulation

Par le client :

- Toute modification de projet (quantités, couleurs, types de fleurs, etc.) doit être signalée au minimum 20 jours avant l'événement.
- En cas d'annulation :
    - À plus de 60 jours de l'événement : l'acompte est conservé à titre d'indemnité.
    - Entre 30 et 60 jours : 50 % du montant total est dû.
    - À moins de 30 jours : la totalité du montant est due.

Par Helin Event :

En cas de force majeure ou d'impossibilité absolue d'assurer la prestation, Helin Event s'engage à :

- Vous en informer dans les plus brefs délais
- Vous proposer un prestataire partenaire si possible
- Vous rembourser les sommes versées si aucune solution ne peut être mise en place

6. Livraison / Installation / Reprise

Helin Event assure la livraison, l'installation et le démontage des éléments de décoration dans les lieux convenus avec le client, aux horaires définis dans le devis ou le contrat.

Livraison & Installation

- Les modalités logistiques (accès, stationnement, horaires, contraintes spécifiques du lieu, etc.) doivent être communiquées au plus tard 15 jours avant l'événement.

- Toute attente, retard ou intervention supplémentaire due à une mauvaise transmission des informations pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

- Helin Event se réserve le droit de modifier ou d'adapter certains éléments de décoration en fonction des conditions du lieu (météo, sécurité, accès non conforme, etc.), après information du client.

Reprise & Démontage

- Le démontage est effectué dans le créneau convenu avec le client ou le lieu de réception. En cas d'impossibilité d'accès ou d'empêchement non signalé à l'avance, un surcoût pourra être appliqué.

- En cas de location de matériel, le client est responsable de l'intégrité des éléments loués jusqu'à leur reprise par Helin Event. Toute casse, perte ou dégradation sera facturée selon sa valeur de remplacement.

---

7. Responsabilités

- Helin Event met tout en œuvre pour assurer une prestation conforme et sécurisée, mais ne peut être tenue responsable :

    - Des dommages causés par un tiers ou les invités du client.

    - Des éléments perturbant la prestation (intempéries, coupures de courant, accès interdit ou bloqué, etc.).

- Le client s'engage à vérifier que le lieu autorise la décoration prévue (fixation murale, installation florale, bougies, éclairage, etc.) et à fournir les autorisations nécessaires.

- Toute modification de dernière minute sur la décoration ou l'installation demandée sur place et non prévue dans le devis initial fera l'objet d'un ajustement tarifaire

2. Cas de force majeure

Helin Event ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations si celle-ci résulte d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française (grève, catastrophe naturelle, incendie, interdiction administrative, pandémie, etc.).

En cas de survenance d'un tel événement :

- Les obligations du contrat sont suspendues pendant la durée de la force majeure.
- Si l'empêchement devient définitif, chacune des parties pourra résilier le contrat sans indemnité, à l'exception du remboursement des sommes déjà perçues pour les prestations non réalisées.

---

13. Assurances

Helin Event est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle. Il appartient au client de vérifier que le lieu d'accueil de l'événement est lui aussi couvert pour les risques liés à la tenue d'événements et à la présence d'intervenants extérieurs.

---

14. Données personnelles (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

- Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation commerciale sont strictement utilisées pour la gestion des devis, commandes, factures, et la communication entre Helin Event et le client.
- Le client peut à tout moment exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression de ses données en écrivant à l'adresse : contact@helinevent.fr
- et, **sous réserve du consentement du client**, l'envoi d'informations commerciales, d'offres promotionnelles ou de contenus inspirants liés aux services de Helin Event.

Aucune donnée ne sera transmise à des tiers sans le consentement du client.

---

15. Acceptation des conditions générales

La signature d'un devis ou le versement d'un acompte vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.